

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la salle des fêtes, sur convocation du 10 septembre 2021, affichée le 10 septembre 2021, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pour assurer des conditions de réunion conformes aux règles sanitaires en vigueur, la séance s'est déroulée à la Salle des Fêtes. Monsieur le Préfet a été prévenu par courrier du 10 septembre 2021 de la tenue du conseil municipal hors de la maison commune.

Un décret prévoit que chaque élu pourra détenir deux pouvoirs et l'abaissement du quorum au tiers des membres.

ORDRE DU JOUR :

Travaux et investissements :

- 1/ Maitrise d'œuvre relative aux travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire
- 2/ Lotissement du bourg
- 3/ Maitrise d'œuvre pour la coordination des travaux VRD pour l'extension de l'école, l'étude d'un city stade et l'implantation du lotissement.
- 4/ Vidéosurveillance
- 5/ Assainissement collectif
 - A/ Diagnostic
 - B/ Mise à jour du schéma directeur d'assainissement
- 6/ Infrastructures pour déploiement de la fibre

Obligation relatives à l'adresse

Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatiques

Décision budgétaire modificative n° 1 Budget principal

Mécénat manifestation Bulles de Cirques 25 et 26 septembre 2021

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Demande de subvention départementale pour l'éducation musicale scolaire 2020-2021

Avis sur demande de branchement d'eau potable

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service communal de l'assainissement collectif - année 2020

Rapport sur le prix et la qualité du service communautaire d'assainissement Non collectif- année 2020

Motion de soutien aux communes forestières de France

Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Sylvie VUILLET, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, Catherine FOUCAULT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Aurélie DAUBIN, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Jonathan RÉMÉNÉ.

Absent donnant pouvoir: Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

Absente : Aurélie BLOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-

15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Gilberte BADAIRE.

Mme le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme SERVAN Priscilla, conseillère municipale, effective le 03.08.2021. Mme BERNY-VILFROY Ilona, suppléante déclarée lors de la candidature de la liste électorale en mai 2020 vient la remplacer.

Le tableau du conseil municipal est ainsi modifié et transmis en Préfecture.

Madame le Maire profite de la présence dans le public de Monsieur MATHIEU Anthony, nouveau responsable des services techniques de la collectivité, pour le présenter à l'assemblée.

Il est fait un retour sur la période estivale : cette dernière a été calme, le feu d'artifice qui n'a pas pu être tiré comme à son habitude le 13 juillet pour raisons climatiques a été organisé le 27 août autour d'un pique-nique et d'une animation musicale.

Les activités associatives reprennent ce mois avec mise en place de protocoles sanitaires.

Adoption du PV de la séance du 22.06.2021. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Il est proposé et ajouté à l'unanimité des membres présents le point suivant à l'ordre du jour : renforcement du réseau public d'électricité rue de la Croix Rouge.

Délibération 2021-33 : Renforcement du réseau public d'électricité rue de la Croix Rouge.

Dans le cadre d'un permis de lotir, la collectivité est sollicitée pour créer une extension du réseau public de distribution d'électricité sur une longueur de 200 mètres rue de la Croix Rouge.

Cette extension de réseau est estimée par ENEDIS à 4700 €HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Valide cette extension de réseau estimée par ENEDIS à 4 700 € HT.

Délibération 2021-34 : Commissions municipales de travail

Il convient d'entendre Mme BERNY-VILFROY Ilona concernant les commissions municipales de travail auxquelles elle souhaite participer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Ajoute Mme BERNY-VILFROY Ilona aux commissions municipales de travail « Développement économique » et « Développement durable- Environnement-Maisons fleuries ».

Travaux et investissements :

1/ Maitrise d'œuvre relative aux travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire

Vu le projet d'extension et de rénovation du groupe scolaire défini par le conseil municipal et estimé à 900 000 € HT,

Vu l'appel à candidature réalisé par la collectivité pour la maîtrise d'œuvre relative à ce projet via la procédure adaptée du code des marchés publics sur la plateforme webmarche.solaere.recia.fr du 07.06.2021-17.10 au 30.06.2021- 18h,

Etant entendu les critères de jugement de cette consultation: valeur technique (60 %), prix de la prestation (40 %),

Vu la convocation dématérialisée de la commission appel d'offres du 12.07.2021,

Vu le compte rendu de la commission appel d'offres du 17.07.2021 synthétisant les offres comme suit :
- groupement d'entreprises Véronique MULLER, Architecte et SARL HIFE - Les Bordes (45) : note de 100/100

-SARL LC Architecture - La Ferté st Aubin (45) : note de 90/100

-EA + LLA Architectes – Orléans (45) : note de 97.5/100

En vertu du point 4 de la délibération 2020-30 déléguant à Mme le Maire « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

le marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire a été notifié le 07.08.2021 au groupement d'entreprises Véronique MULLER, Architecte et SARL HIFE, pour un prix de 7.5 % du montant HT des travaux.

2/ Lotissement en centre bourg

Le diagnostic archéologique du terrain du lotissement derrière l'Eglise a démarré cette semaine.

3/ Délibération 2021-35 : Maitrise d'œuvre pour la coordination des travaux VRD pour l'extension de l'école, l'étude d'un city stade et l'implantation du lotissement.

Le conseil municipal ayant validé lors de sa séance du 20 mai 2021 le concours d'un maître d'œuvre pour la coordination des travaux VRD pour l'extension de l'école, l'étude d'un city stade et l'implantation du lotissement, le bureau d'étude BTM Conseil, avec qui la collectivité a déjà contractualisé, a été consulté. Il nous propose une prestation au prix de 7 % du montant hors taxe des travaux estimés entre 200 000 à 230 000€ HT

2 variantes d'avant-projet sont exposées :

- Restructuration des voiries et parking existants
- Nouvelle liaison par l'est en raccordement sur la rue du Gué avec la création d'un sens unique desservant l'école et le lotissement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de contractualiser avec le bureau d'étude BTM Conseil pour la maîtrise d'œuvre de

coordination des travaux VRD relatifs à l'extension de l'école, l'étude d'un city stade et l'implantation du lotissement au coût de 7 % du montant hors taxe des travaux estimés entre 200 000 à 230 000€ HT.

Dit que la commission municipale de travail « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » se réunira pour étudier les variantes d'avant-projet exposées.

4/ Délibération 2021-36 : Vidéosurveillance

Projet initial d'installation d'un système de vidéosurveillance sur les 3 accès tri sélectif de la collectivité pour contrer les incivilités.

Dans la mesure où ces installations peuvent être partiellement financées par l'Etat sous réserve qu'elles lui soient profitables, un projet plus conséquent avait été monté en partenariat avec les services de gendarmerie du Loiret introduisant 2 points de vidéosurveillance supplémentaires sur la RD 948.

Par délibération 2021-03 du 18.02.2021, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à solliciter le fonds interministériel de prévention de la délinquance 2021, volet vidéo protection, à hauteur de 40 % du montant HT du projet d'installation d'un système de vidéosurveillance sur 5 sites (3 accès tri sélectif et 2 entrées de bourg sur la RD 948) sur la base du devis établi par l'entreprise ABC Sécurité d'Auxerre s'élevant à 39 742 € HT.

La préfecture nous informe par courrier 16.07.2021 que notre projet n'a pas été retenu pour le financement au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour,

2 voix contre (Sophie THIRET épouse ALLION, Catherine FOUCAULT) et 0 abstention

A/ de revenir au projet initial d'installation de 3 points de vidéosurveillance sur les accès tri sélectif de la collectivité

B/ Selon avis de la commission travaux, de retenir la société la SRTC mieux-disante et offrant un transfert d'informations par fréquences radios

Devis société SRTC de St Jean de Braye (transmission d'informations par fréquences radios) : 14 071.12 € HT

Devis société Abc d'Auxerre (transmission d'informations par wifi) : 31 534 € HT

C/ D'ajouter un point de vidéosurveillance école/mairie portant le devis de la société SRTC à 17 908.43 € HT.

5/ Assainissement collectif

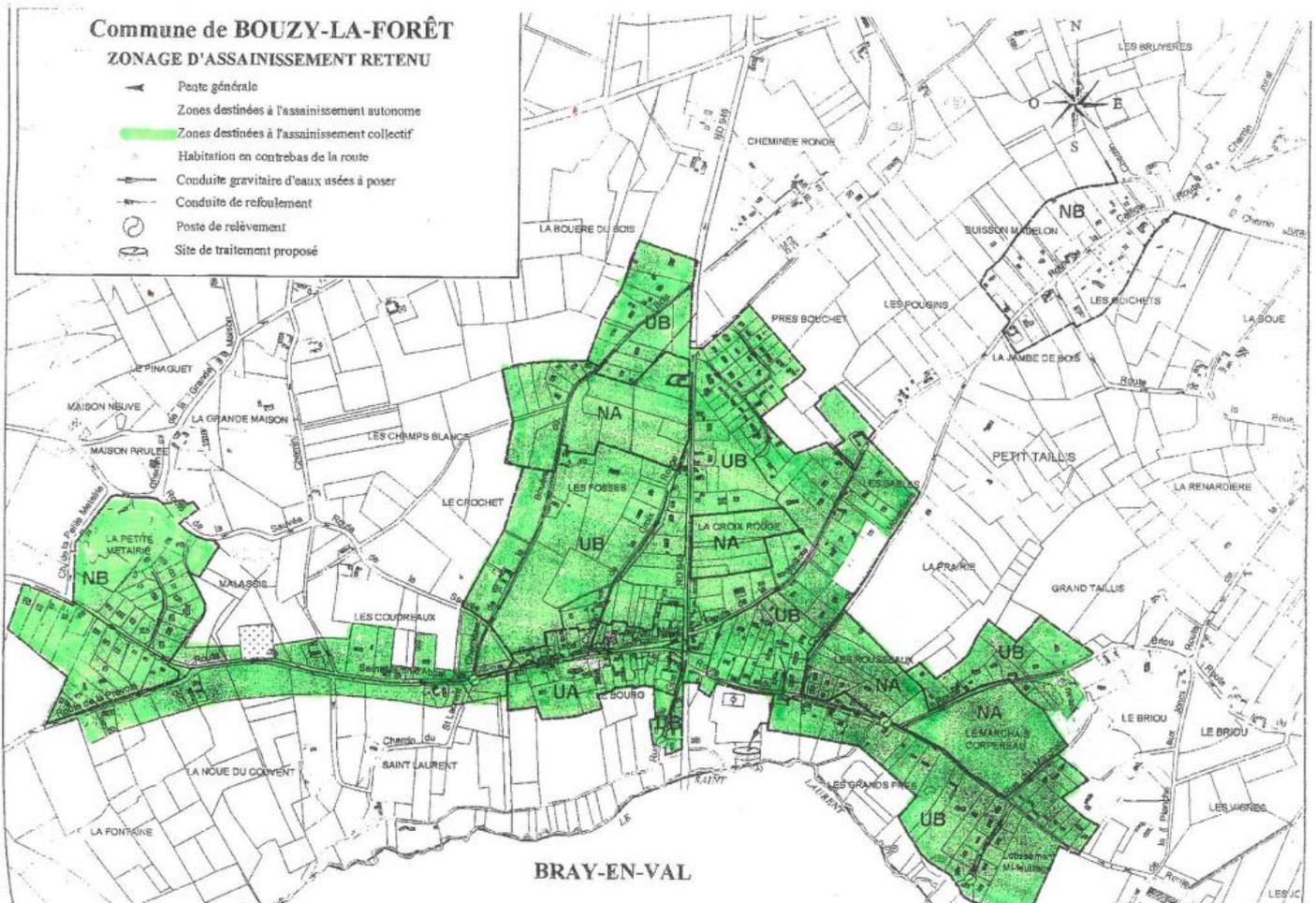
A/ Diagnostic

Le diagnostic du réseau acté fin 2020 est en cours de réalisation depuis le début de l'été. Cette étude s'étale sur 7 mois.

Des tests au fumigène vont être réalisés du 20 septembre au 8 octobre, pouvant provoquer des remontées de fumées blanches non toxiques à l'intérieur et à l'extérieur des habitations raccordées. Les administrés concernés sont prévenus par courrier.

B/ Délibération 2021-37 : Mise à jour du schéma directeur d'assainissement

Etant entendu le plan de zonage de l'assainissement collectif adopté par le conseil municipal en 2007 :



Etant entendu qu'il n'est pas envisagé d'étendre le réseau d'assainissement collectif de la commune,

Vu que certaines habitations de notre territoire ne sont soumises à aucune réglementation en matière d'assainissement,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement de la commune.

Accepte le devis du cabinet d'étude Bios : 1925 € HT (mise à jour des plans + assistance à enquête publique).

6/ Infrastructures pour déploiement de la fibre

Le Département, en charge du déploiement de la fibre sur notre territoire, nous informe, fin juillet 2021, que de nouvelles infrastructures devront être réalisées sur une partie de notre commune pour permettre l'accès à la fibre de l'ensemble des abonnés.

En effet, les infrastructures actuelles d'Orange seront utilisées mais cette utilisation s'avère impossible sur une partie de notre territoire où les câbles sont en pleine terre.

L'installation de nouvelles infrastructures est nécessaire sur certaines zones.

Ces installations se feront par le biais de poteaux bois OU La collectivité peut exiger un enfouissement au coût de 38 €/ mètre linéaire dont 30 % à charge de la collectivité soit 11 400 € du kilomètre.

La collectivité doit rencontrer le département pour identifier clairement les zones concernées. La commission municipale de travail « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » étudiera ce dossier qui sera ensuite présenté au conseil municipal.

Délibération 2021-38 : Obligation relatives à l'adresse

L'adresse est un bien public. Elle permet d'être localisé avec précision et, notamment en milieu rural, de bénéficier des premiers secours en moins de 20 minutes, de l'aide à domicile, de la livraison de marchandises et de courriers ou encore de l'accès au Très Haut Débit par la Fibre optique.

L'adressage des immeubles relève de la compétence des communes en vertu de l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales.

Il est désormais obligatoire que toutes les adresses des communes soient normées et référencées dans la Base Adresse Nationale (BAN) .

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de réaliser cette procédure en interne via l'outil gratuit « <http://adresses.data.gouv.fr/> ».

Acte qu'il sera amené à valider la base de données avant légalisation en préfecture et diffusion auprès de services extérieurs via la BAN.

Délibération 2021-39 : Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatiques

Etant donné le contrat d'acquisition de logiciels (spécifiques aux collectivités territoriales de moins de 3500 habitants) et de prestation de services informatiques liant la collectivité à la société SEGILOG/BERGER LEVRAULT jusqu'au 31.10.2021 pour un montant annuel de 3 288 € TTC,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Autorise Mme le Maire à réengager la collectivité avec ce partenaire aux conditions suivantes :

- **Du 01.11.2021 au 31.10.2024 pour un montant annuel de 3 492 € TTC.**
- + **options suivantes : Connecteur CHORUS (intégration factures logiciel comptable)**

Connecteur PASRAU (intégration taux impôt à la source logiciel paies)

Délibération 2021-40 : Décision budgétaire modificative n° 1 Budget principal

Vu le budget primitif 2021, et notamment le chapitre 21, compte 2115 alimenter de 45 000 € de recettes de restes à réaliser relatifs à la vente d'un bien sans maître sus les Châteliers (vente a été acté en février 2021),

Etant donné que les prévisions des cessions d'immobilisations s'imputent sur le chapitre budgétaire sans exécution 024.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Adopte la décision budgétaire modificative suivante pour le Budget principal:

Section d'investissement	BP	DM 1	BP + DM1
Recettes Chapitre 21 – Immobilisations corporelles Compte 2115 – Terrains bâtis	45 000 €	- 45 000 €	0 €
Recettes Chapitre 024 – Produits de cessions	0 €	+ 45 000 €	45 000 €

Délibération 2021-41 : Mécénat manifestation Bulles de Cirques 24 et 25 septembre 2021

Vu l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Accepte les dons des sociétés EXEAU TP d'un montant de 150 € et Super U d'un montant de 100 €.

Dit que ces recettes seront affectées à l'organisation de la manifestation culturelle Bulles de Cirque prévue les 25 et 26 septembre 2021.

Prend note que ces dons ne sont pas affectés de charge.

Délibération 2021-42: Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Vu le tableau des effectifs du personnel communal arrêté le 22 juin 2021,

Filière	Grade	Emploi	Temps de Travail	Effectif	
				Emploi permanent	Emploi non permanent
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Responsable des services communaux	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétariat de Mairie	35/35 ^{ème}	1	
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Cuisinier scolaire	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Aide cuisine et agent d'entretien des locaux	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux	21/35 ^{ème}	1	
Filière médico-sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM + Animation accueil périscolaire et centre de loisirs	35/35 ^{ème}	1	
Animation	Adjoint d'animation	Responsable accueil périscolaire + Animation centre de loisirs.	35/35 ^{ème}	1	
	Adjoint d'animation	ATSEM + Animation centre de loisirs.	35/35 ^{ème}	1	
	Cui (contrat aidé 07.07.2021 au 06.07.2022- aide de l'Etat à hauteur de 40% sur 20h)	Animation accueil périscolaire, ATSEM	21/35 ^{ème}		1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Intervention musicale auprès des élèves élémentaires	2.5/20 ^{ème}	1	

Etant entendu qu'il apparaît nécessaire que le service technique « Bâtiments, espaces verts, voirie » soit renforcé pour permettre l'amélioration des entretiens courants (matériels mécaniques, mobiliers extérieurs) et dans la mesure où les espaces verts extérieurs aménagés sont de plus en plus nombreux).

Etant entendu qu'en vue des travaux projetés sur la collectivité : lotissement, réhabilitation et extension de l'école, il apparaît nécessaire que le service administratif communal soit étoffé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de recruter, par le biais de contrats aidés d'une durée de 2 ans (contrats financés à hauteur de 40 % sur 20 h par l'Etat en contrepartie d'une professionnalisation de l'agent) :

- un agent technique service « Bâtiments, espaces verts, voirie » à hauteur de 31/35^{ème}
- un agent administratif à hauteur de 21/35^{ème}

Le tableau des effectifs du personnel communal est ainsi modifié, annexé à la présente délibération et transmis au centre de gestion du Loiret.

L'assemblée prend par ailleurs acte que la demande d'aide financière du contrat aidé mis en place pour l'animation du service périscolaire, de surveillance de la pause méridienne, d'ATSEM et d'entretien des locaux à raison de 21/35^{ème} a été accordée pour 6 mois seulement et devra être renouvelée début février 2022.

Il en sera de même pour les nouveaux contrats.

Délibération 2021-43: Demande de subvention départementale pour l'éducation musicale scolaire 2020-2021

Le conseil départemental subventionne, à hauteur de 6.10€ par heure, l'éducation musicale dispensée en temps scolaire sur la totalité de l'année scolaire aux élèves de CP à CM2.

Vu l'éducation musicale dispensée aux élèves de CP à CM2 par une intervenante musicale, salariée de la collectivité durant l'année scolaire 2020-2021:

Classe	Nombre d'élèves	Nombre d'h d'éducation musicale par semaine	Nombre de semaine où la classe a effectivement reçu un cours
CP	17	1/2h	34
CE1/CE2	20	3/4h	34
CE2/ CM1	21	3/4h	34
CM1/CM2	22	3/4h	34
TOTAL	80	2h75	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Autorise Madame le Maire à solliciter financièrement le conseil départemental pour l'éducation musicale scolaire 2020/2021 comme suit :

$$17 \times 0.5 \times 6.10 = 51.85 \text{ €}$$

$$63 \times 0.75 \times 6.10 = 288.22 \text{ €}$$

Soit 340.07€

Délibération 2021-44: Avis sur demande de branchement d'eau potable

Le syndicat eau et assainissement de St Martin d'Abbat et Germigny des Prés sollicite l'avis du conseil municipal sur une demande de branchement d'eau potable du terrain cadastré AY153 de 8 607 m2 situé à la Gravelle, zone N, composé de prés, terres et taillis.

Cette demande est justifiée pour l'abreuvement de bovins.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne son accord pour cette demande de branchement.

Délibération 2021-45: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service communal de l'assainissement collectif - année 2020

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération qui permet d'informer les usagers du service,

Après s'être fait présenter le RPQS de l'assainissement collectif au titre de l'année 2020,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Adopte ce rapport joint à la présente délibération et consultable en Mairie et sur le site www.services.eaufrance.fr.

Délibération 2021-46: Rapport sur le prix et la qualité du service communautaire d'assainissement Non collectif- année 2020

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service communautaire d'assainissement non collectif de l'année 2020 adopté par le conseil communautaire le 28.06.2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Valide ce rapport consultable en mairie.

Motion de soutien aux communes forestières de France

Ce point sera réétudié pour présentation éventuelle au prochain conseil municipal.

Divers :

La commission municipale de travail « sport, culture, vie associative, communication » s'est réunie le 09.09.2021 pour finaliser l'organisation des manifestations Bulles de Cirque les 24 et 25 septembre 2021, Esprits de le Forêt le 17 octobre 2021, Marche Rose le 24 octobre 2021.

Le comité consultatif communal d'action sociale s'est réuni le 14.09.2021. Points abordés :

- sollicitation d'un administré pour ouverture d'un cabinet professionnel de santé libéral à son domicile : l'assemblée invite le demandeur à se rapprocher du département et de la région, soutiens techniques et financiers dans ce domaine.
- Demande d'aide à la prise en charge du coût de la restauration scolaire de l'école primaire de la commune pour un enfant y étant domicilié: des pièces complémentaires justificatives sont sollicitées en appui de la demande
- Colis de fin d'année pour les habitants de plus de 70 ans: un devis va être sollicité auprès de la société LES 3 FÛTS (St Père s/ Loire)

Le transfert automatique, prévu par la loi, de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, des communes membres vers la communauté de communes, au 1^{er} juillet 2021, n'a pas eu lieu, la minorité de blocage des communes membres de la CCL ayant été atteinte.

La collectivité a fait l'objet de février 2021 à août 2021 d'un contrôle URSSAF portant sur les documents sociaux, comptables, financiers, administratifs et juridiques des années 2018 et 2019 de la collectivité. Conclusions portées à connaissance de la collectivité le 06.08.2021 « Aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés ».

Projet de territoire de la communauté de communes des Loges sera soumis à approbation du prochain conseil communautaire prévu le 27.09.2021.

Commissions municipales de travail à venir :

- Finances : mardi 12 octobre 2021 - 20h30

Objet : point sur les finances, taux imposition

- Enfance : mercredi 20 octobre 2021- 20 h 30

Objet : tarification restauration scolaire des enfants bénéficiant d'un PAI, convention de partenariat centre de loisirs, retour colo apprenantes, retour et actions à mener suite formation en interne du personnel des services péri et extra scolaires, nombre de jour d'ouverture centre de loisirs

- Travaux voirie urbanisme assainissement : samedi 30 octobre 2021- 10h30

Objet : VRD Ecole/city stade/lotissement, nomination lotissement et voie du lotissement, étude des infrastructures pour déploiement de la Fibre.

Prochaine séance le Jeudi 14 octobre 2021.

La séance est close à 00h20.

Compte-rendu affiché en Mairie le 21 septembre 2021.

Gilberte BADAIRE.